



# SUIVI DE LA GESTION DES ZONES HUMIDES HUMIDES

## En Midi-Pyrénées



/ Réponse

Les zones humides regroupent des écosystèmes différents (tourbières, saulaies, prairies humides...) dont les fonctionnements hydraulique et écologique sont complexes à appréhender. Leur gestion peut s'avérer complexe à appréhender.

### Contexte

Le dispositif des Cellules d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) permet, sur la base du volontariat, aux gestionnaires de zones humides (agriculteurs, collectivités locales, particuliers, forestiers,...) de s'engager dans une démarche de préservation et de gestion durable. Il consiste à adhérer, via une convention et sans contrepartie financière, à un réseau coordonné par une structure qui accompagne les adhérents dans leur démarche (en leur fournissant outils, conseils...).

### Méthode

Les chiffres proposés compilent les données de l'ensemble des animateurs de CATZH en Midi-Pyrénées entre 2001 et 2015.

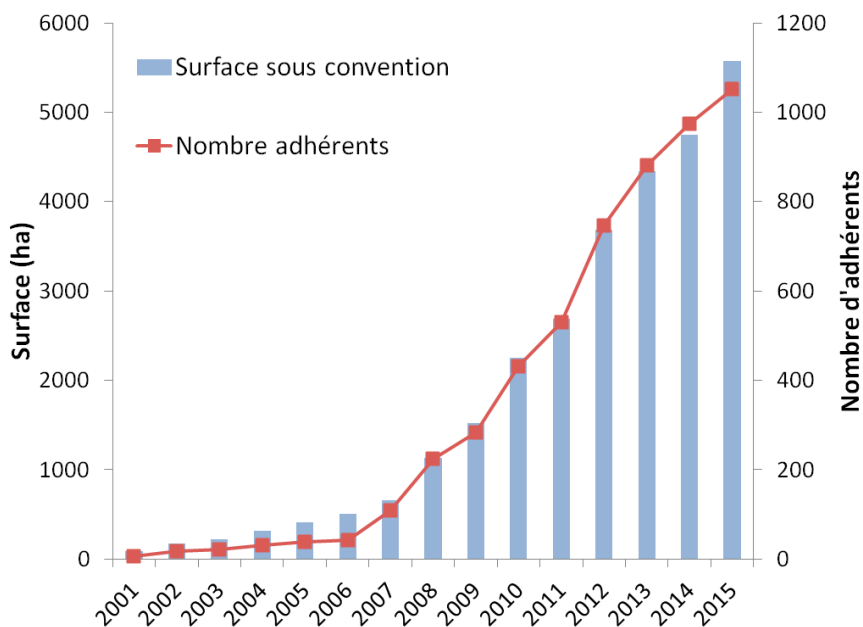
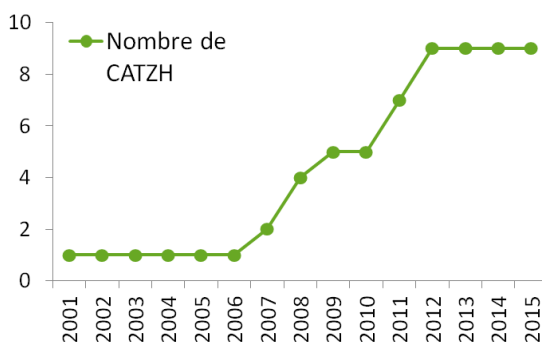
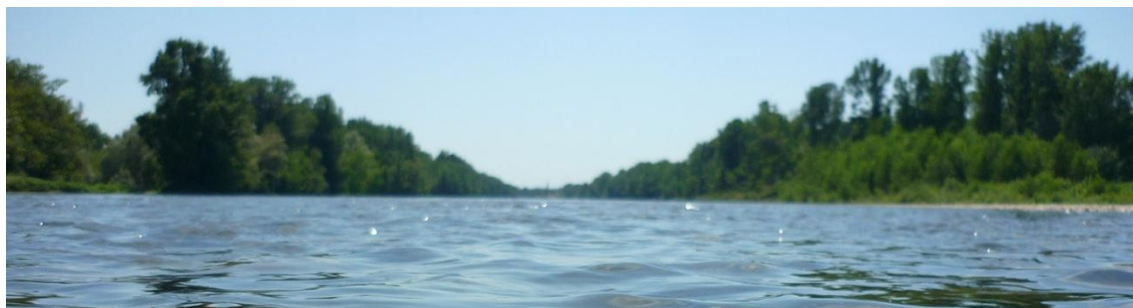


Photo : Boisement inondé ©NMP



## Résultats

On note une **augmentation exponentielle** du nombre d'adhérents et de la surface de zones humides en convention depuis 2001, en corrélation avec le nombre croissant de CATZH mises en place. Même si l'objectif général de ces Cellules reste le même sur l'ensemble de la région, les démarches de gestion sont adaptées au contexte local.

L'augmentation de la surface concernée par le dispositif et l'implication d'un nombre croissant d'acteurs contribue à la gestion durable des zones humides, et à la préservation de la ressource en eau et la biodiversité qui leur sont associées. Cependant, les zones humides concernées ne représentent encore qu'une petite part de l'ensemble des zones humides en Midi-Pyrénées.

## Qu'en penser ?

Depuis 2015, les CATZH de Midi-Pyrénées se regroupent régulièrement de manière informelle pour échanger leurs retours d'expériences, mutualiser leurs connaissances, élaborer des socles communs en matière de base de données zones humides et communiquer.

### Les limites de l'indicateur

L'ensemble du territoire n'est pas couvert par le dispositif mais d'autres dispositifs complètent ou appuient la préservation / gestion durable des zones humides tels que des plans de gestions soutenus par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région et l'Europe, les SAGE ou les contrats de rivières.

## En savoir +

### Sources

Association des naturalistes de l'Ariège ; Nature Midi-Pyrénées ; ADASEA du Gers ; AREMIP ; ADASEA du Lot ; Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé ; Rhizobiome ; Chambre d'Agriculture du Tarn

Photo : La Garonne ©NMP

L'OB MP est porté par



Avec le soutien de



Observatoire de la biodiversité de  
Midi-Pyrénées  
[contact@ob-mp.fr](mailto:contact@ob-mp.fr)  
<http://ob-mp.fr>

Projet partenarial hébergé par :  
Conservatoire botanique national  
des Pyrénées et de Midi-Pyrénées  
Vallon de Salut – BP70 315  
65203 Bagnères de Bigorre Cedex